



La population de Granges d'Ans (24) était conviée, dimanche 13 janvier 2019, à la salle des fêtes de la commune pour les vœux de la municipalité. Son maire, Jacques Mignot, en ouvrant la séance, a rappelé que la commune a perdu une figure en la personne de Claude Marty. 2018 a été une année sans évènement particulier, ni travaux majeurs. Comme chaque année, des travaux d'entretien des voiries communales ont été réalisés (25 000 € en 2018), comme à la montée du bourg vers Redon, dans la traversée de La Meynardie et en collaboration avec Nailhac, à La Fayolle. Des travaux de remplacement de la conduite d'eau de la station de relevage au Maine jusqu'au château d'eau de Loquessie ont été effectués par le syndicat des eaux, de juin à août, en traversant le hameau de Lavivier.

En 2019, la municipalité espère pouvoir réaliser la 2e tranche d'aménagement du cœur de bourg. Depuis 2016, la commune dépend de la programmation du Département (finance et réalise le revêtement de la D70), cette programmation vient enfin d'être arrêtée. En 2019, les aménagements de bourg retenus concerneront Hautefort, en 2020 la traversée de Tourtoirac et en 2021 peut-être la D70 à Granges d'Ans.

Des travaux d'entretiens courants des bâtiments communaux ont été réalisés : remplacement des toilettes, installation d'une hotte aspirante et renouvellement de radiateurs électriques, du logement de Mme Petitpierre, partie pour raison de santé, la nouvelle locataire a effectué les travaux de peinture et de tapisserie. La charte zéro pesticide pour l'entretien des espaces communaux a été signée. À partir de cette année, l'interdiction d'acheter des pesticides pour l'usage personnel sera généralisée en 2020.

Puis, le maire donna quelques nouvelles de la communauté de communes. Il a parlé des modifications importantes dans le traitement des ordures ménagères. Elles font suite aux décisions de limitation des enfouissements des ordures ménagères non recyclables. La Dordogne ayant opté pour l'enfouissement plutôt que l'incinération. Pour nous motiver, la taxe

générale sur les activités polluantes qui est de 15 € par tonne enfouie passera à 65 € (Cette taxe incinération qui est de 3 € par tonne passera à 15 €). Le [Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers \(SMCTOM\)](#) a décidé de mettre en place une tarification incitative. Pour cela la collecte va être repensée pour pouvoir identifier le déposant. Pour cela les conteneurs de dépôt seront pucés afin d'identifier le déposant grâce à son badge personnel. Les points de dépôt seront réduits par commune. Le SMCTOM va mettre en place cette nouvelle organisation et la tarification incitative va être déployée sur le département de 2021 à 2023. Il remercia toute son équipe municipale pour leur travail durant l'année écoulée.

- Photo : Le maire de Granges d'Ans présente ses voeux aux habitants